

le Conseil Municipal45

Membres en exercice.....45

Présent.e.s ou représenté.e.s

à la séance.....44

Excusé.e.s 00

Absent.e.s..... 01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**EXTRAIT DU REGISTRE****des****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération n°2020-11-09-U :**

Convention avec le CD94 – Replantations
ponctuelles d'arbres le long des routes
départementales

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **douze novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. SEYE	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
M. DAMIANI	a donné mandat à	M. MORA
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme GAUTHIER	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. BATTAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ

ABSENT.E

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU délibération du Conseil départemental n°2014-3-5.3.28 du 19 mai 2014 adoptant la charte de l'arbre en Val-de-Marne, et définissant la politique de gestion à long terme du patrimoine arboré le long des routes départementales ;

CONSIDERANT le souhait du Département de formaliser le partenariat avec les communes sur les replantations ponctuelles, par le biais d'une convention, dont les modalités sont déjà appliquées de fait, depuis plusieurs années ;

CONSIDERANT le projet de convention proposé par le Département ;

À L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention relative aux replantations ponctuelles d'arbres le long des routes départementales, à intervenir entre le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la commune ;

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer cette convention, et à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'exécution.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 17 NOV. 2020
Publication
le 18 NOV. 2020
Notification
le 18 NOV. 2020
Certifié exécutoire
Le Maire,

